



Les Pétaroux à la Noix

24120 La Cassagne Dordogne

7eme BOURSE D'ECHANGE 2 roues

Le 23 et 24 AOÛT 2025

Contacts : 06 65 60 04 17

Mail : lespetarouxalanoix@gmail.com

Coupon réponse à renvoyer à : Laurent DELMAS Le Sorbier 24120 LA CASSAGNE

M./Mme (Nom, Prénom)
ou Raison sociale

Adresse.....

Téléphone.....

Email.....

N°R.C **ET**

Nature et N° pièce identité (C.I/Permis/Passeport)

Indication de l'autorité qui l'a délivrée et date de délivrance

Assurance responsabilité civile :

NOM N°

Réserve 1 place de ml à l'extérieur (préciser le nombre de ml souhaité).

Participation GRATUITE : chacun donnera ce qu'il veut

Ouverture du site à partir de vendredi soir 17h, accueil le samedi à partir de 6h (à préciser sur votre bulletin d'inscription).

Merci de préciser le type de véhicule utilisé (camping-car ou fourgon...)

Pour prise en compte de votre participation, merci de retourner le bulletin d'inscription et consignes de sécurité signées, au verso.



Les Pétaroux à la Noix

Règlement et consignes de sécurité

- 1- Bourse d'échanges pièces détachées motos et mobs
- 2- Un accès et un parking sont prévus pour les véhicules des exposants sur le site, (réservation sur le bulletin d'inscription).
- 3- Les camping-cars seront installés obligatoirement sur l'emplacement indiqué. Interdiction formelle de vidanger les réservoirs d'eaux usées sous peine d'amende.
- 4- Aucun stockage de carburant ne sera autorisé sur le site.
- 5- Interdiction de branchements et de cablages sauvages. Pas d'électricité fournie.
- 6- Interdiction formelle d'allumer tous feux ouverts : barbecue et de brûler des déchets.
- 7- Les bouteilles de gaz doivent être munies d'un détendeur en bon état et répondre aux normes de sécurité.
- 8- Les participants déchargent toutes responsabilités envers l'association organisatrice en cas d'accident, de vol, de dégradations,
- 9- Les engagements restent acquis à l'association, sauf en cas d'annulation de la manifestation par celle-ci.
- 10- Respecter le marquage des emplacements des exposants.
- 11- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de jour comme de nuit.
- 12- Respecter les espaces de sécurité, afin de faciliter l'accès aux premiers secours.
- 13- Toute réservation ne sera effective qu'à réception du bulletin d'inscription. Celui-ci devra être parvenu avant le 16 août 2025, le cachet de la poste faisant foi.
- 14- Les participants peuvent garer leur véhicule automobile sur l'emplacement à la condition expresse de ne pas le déplacer sans autorisation pendant le déroulement de la manifestation,

Date et Signature (particuliers et professionnels) :